



CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE



7764/14

(OR. en)

PRESSE 153
PR CO 17

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

3304^e session du Conseil

Affaires étrangères

Bruxelles, le 17 mars 2014

Présidente

Catherine Ashton

La Haute Représentante de l'Union pour les affaires
étrangères et la politique de sécurité

P R E S S E

Rue de la Loi 175 B – 1048 BRUXELLES Tél. +32 (0)2 281 6319 Fax +32 (0)2 281 8026
press.office@consilium.europa.eu <http://www.consilium.europa.eu/press>

7764/14

1
FR

Principaux résultats du Conseil

Ukraine

Le Conseil a consacré principalement ses travaux à la situation en Ukraine. Il a condamné fermement la tenue, le 16 mars en Crimée, d'un référendum illégal sur le rattachement à la Fédération de Russie, en violation manifeste de la constitution ukrainienne. L'UE ne reconnaît pas ce "référendum" illégal ni ses résultats.

M^{me} Catherine Ashton, Haute Représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, a déclaré: *"Nous tenons à réaffirmer très clairement qu'il est encore temps d'éviter une spirale négative et d'inverser le cours des choses. Nous demandons instamment aux dirigeants russes de ne rien entreprendre pour annexer la Crimée et, au contraire, de prendre des mesures pour apaiser cette crise."* L'Union européenne reste prête à aider à faciliter le dialogue entre l'Ukraine et la Russie.

Vu l'absence de mesures positives, et conformément à la déclaration des chefs d'État ou de gouvernement de l'UE du 6 mars, le Conseil a décidé d'imposer des restrictions à l'entrée sur le territoire de l'UE et un gel des avoirs, à l'encontre de 21 personnes responsables d'actions qui compromettent ou menacent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine.

En outre, le Conseil a approuvé les arrangements pour la signature, le 21 mars à Bruxelles, des dispositions politiques de l'accord d'association. *"C'est un signal fort de notre soutien politique,"* a affirmé la Haute Représentante. Le Conseil a confirmé également la volonté de l'UE de procéder à la signature et à la conclusion des autres parties de l'accord qui, avec les dispositions politiques, constituent un seul instrument.

Stratégie de l'UE relative au golfe de Guinée

Le Conseil a adopté une stratégie de l'UE relative au Golfe de Guinée afin d'appuyer les efforts consentis par la région et ses États côtiers pour relever les nombreux défis liés à l'insécurité maritime et à la criminalité organisée.

SOMMAIRE¹

PARTICIPANTS..... 5

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

Partenariat oriental/ Ukraine	7
Bosnie-Herzégovine.....	9
Processus de paix au Proche-Orient.....	9
Le conflit syrien et le contexte régional.....	9
Sommet UE-Afrique	10
Diplomatie en matière d'énergie	10

AUTRES POINTS APPROUVÉS

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

– Stratégie pour le Golfe de Guinée	11
– Stratégie de l'Union européenne pour la sécurité et le développement dans la région du Sahel	12
– Soudan du Sud.....	14
– République centrafricaine.....	16
– Accords euro-méditerranéens - Produits originaires et coopération administrative	18
– Liste commune des équipements militaires.....	18
– Représentants spéciaux de l'UE.....	18
– République démocratique du Congo - Mesures restrictives	18

POLITIQUE DE SÉCURITÉ ET DE DÉFENSE COMMUNE

– Soutien aux forces de sécurité intérieure du Mali.....	19
– EUBAM Libye	19

- ¹
- Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
 - Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
 - Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT

- Programme pour le développement en Afrique de l'Ouest dans le cadre des négociations sur l'accord de partenariat économique 19
- Position commune de l'UE en vue de la première réunion de haut niveau du partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement 19
- Aide de l'UE à la gouvernance en République démocratique du Congo 19

PARTICIPANTS

Haute Représentante:

M^{me} Catherine ASHTON

Haute Représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité

Belgique:

M. Dirk WOUTERS

Représentant permanent

Bulgarie:

M. Kristian VIGENIN

Ministre des affaires étrangères

République tchèque:

M. Lubomir ZAORÁLEK

Ministre des affaires étrangères

Danemark:

M. Martin LIDEGAARD

Ministre des affaires étrangères

Allemagne:

M. Frank-Walter STEINMEIER

Ministre fédéral des affaires étrangères

Estonie:

M. Urmas PAET

Ministre des affaires étrangères

Irlande:

M. Paschal DONOHOE

Ministre délégué auprès du premier ministre et du ministre des affaires étrangères et du commerce, chargé des affaires européennes

Grèce:

M. Evangelos VENIZELOS

Vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères

Espagne:

M. José Manuel GARCÍA-MARGALLO MARFIL

Ministre des affaires étrangères et de la coopération

France:

M. Laurent FABIUS

Ministre des affaires étrangères

Croatie:

M^{me} Vesna PUSIĆ

Premier vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères et européennes

Italie:

M^{me} Federica Mogherini

Ministre des affaires étrangères

Chypre:

M. Ioannis KASOULIDES

Ministre des affaires étrangères

Lettonie:

M. Edgars RINKĒVIČS

Ministre des affaires étrangères

Lituanie:

M. Linas A. LINKEVIČIUS

Ministre des affaires étrangères

Luxembourg:

M. Jean ASSELBORN

Ministre des affaires étrangères

Hongrie:

M. János MARTONYI

Ministre des affaires étrangères

Malte:

M. George VELLA

Ministre des affaires étrangères

Pays-Bas:

M. Frans TIMMERMANS

Ministre des affaires étrangères

Autriche:

M. Sebastian KURZ

Ministre fédéral des affaires européennes et internationales

Pologne:

M. Radosław SIKORSKI

Ministre des affaires étrangères

Portugal:

M. Rui MACHETE

Ministre d'État, ministre des affaires étrangères

Roumanie:

M. Titus CORLĂȚEAN

Ministre des affaires étrangères

Slovénie:

M. Karl ERJAVEC

Vice-Premier ministre et ministre des affaires étrangères

Slovaquie:

M. Miroslav LAJČÁK

Vice-Premier ministre et ministre des affaires étrangères

Finlande:

M. Erkki TUOMIOJA

Ministre des affaires étrangères

Suède:

M. Carl BILDT

Ministre des affaires étrangères

Royaume-Uni:

M. William HAGUE

Ministre d'État, ministre des affaires étrangères et du Commonwealth

Commission:

M. Günther OETTINGER

Membre

M. Štefan FÜLE

Membre

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

Partenariat oriental/ Ukraine

Le Conseil a tenu une discussion approfondie sur la situation en Ukraine. Il a adopté les conclusions suivantes:

1. "Le Conseil condamne fermement la tenue, le 16 mars en Crimée, d'un référendum illégal sur le rattachement à la Fédération de Russie, en violation manifeste de la constitution ukrainienne. L'UE ne reconnaît pas ce "référendum" illégal ni ses résultats. Elle prend également note du projet d'avis de la Commission de Venise sur ce "référendum". Celui-ci s'est tenu alors que des soldats armés étaient bien visibles, que des militants des droits civiques et des journalistes faisaient l'objet d'intimidations, que les chaînes de la télévision ukrainienne étaient brouillées et que des restrictions étaient imposées à l'entrée et à la sortie de Crimée. Par ailleurs, il y a eu des signes clairs de concentration de troupes russes en Crimée et les représentants et missions des Nations unies et de l'OSCE, invités par le gouvernement ukrainien, se sont vu interdire l'accès à la péninsule. L'UE déplore cette nouvelle détérioration de la situation, qui constitue une violation manifeste de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine.
2. Le Conseil rappelle la déclaration des chefs d'État ou de gouvernement de l'UE du 6 mars, qui indiquait que les négociations entre l'Ukraine et la Russie devaient commencer dans les jours suivants, y compris par le recours à des mécanismes multilatéraux, et produire des résultats dans un délai limité. Au vu de l'évolution de la situation au cours de la semaine qui s'est écoulée, et en l'absence de tout résultat, le Conseil a décidé d'adopter des mesures supplémentaires, dont des restrictions à l'entrée sur le territoire de l'UE et un gel des avoirs, à l'encontre des personnes responsables d'actions qui compromettent ou menacent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine, y compris des actions liées au statut futur d'une quelconque partie du territoire qui sont contraires à la constitution ukrainienne, ainsi qu'à l'encontre des personnes et entités associées aux premières.
3. L'Union européenne reste prête à aider à faciliter le dialogue entre l'Ukraine et la Russie. Nous demandons instamment à la Russie de prendre des mesures pour apaiser la crise, de ramener immédiatement ses forces aux effectifs et aux bases d'avant la crise, conformément à ses engagements internationaux, d'engager des discussions directes avec le gouvernement de l'Ukraine et de faire usage de tous les mécanismes internationaux pertinents pour trouver une solution pacifique et négociée, dans le plein respect de ses engagements bilatéraux et multilatéraux de respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine. À cet égard, l'UE déplore que le Conseil de sécurité des Nations unies n'ait pas été en mesure d'adopter une résolution, en raison d'un veto opposé par la Fédération de Russie.
4. Il est encore temps d'inverser le cours des choses. Il est possible d'éviter une spirale négative. L'UE est ouverte à un dialogue constructif avec toutes les parties. Elle reste attachée à l'objectif consistant à développer sa relation avec la Russie, fondée sur l'intérêt mutuel et le respect du droit international. Le Conseil regrette que les actions de la Russie soient contraires à ces objectifs. Il exhorte la Fédération de Russie à ne rien entreprendre pour annexer la Crimée en violation du droit international.

Toute autre initiative que la Fédération de Russie prendrait afin de déstabiliser la situation en Ukraine entraînerait d'autres conséquences graves dans toute une série de volets économiques des relations entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la Fédération de Russie, d'autre part. L'Union européenne appelle la Russie à revenir sur la voie du développement d'un partenariat stratégique avec l'UE au lieu de s'isoler davantage sur les plans diplomatique et économique.

5. Le Conseil estime qu'une présence internationale sur le terrain s'impose d'urgence dans toute l'Ukraine, y compris en Crimée. Il est favorable au déploiement rapide d'une mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine.
6. Le Conseil se félicite de la proposition de la Commission visant à supprimer temporairement les droits de douane sur les exportations ukrainiennes à destination de l'UE et espère qu'elle sera adoptée rapidement. Par ailleurs, il attend avec intérêt la signature des dispositions politiques de l'accord d'association, le 21 mars à Bruxelles, et confirme sa volonté de procéder à la signature et à la conclusion des autres parties de l'accord qui, avec les dispositions politiques, constituent un seul instrument. Ces mesures confirmeront la décision libre et souveraine de l'Ukraine de poursuivre son association politique et son intégration économique à l'Union européenne.
7. L'Union européenne est prête à se tenir aux côtés de l'Ukraine et s'engage à fournir un important soutien financier pour stabiliser la situation économique et financière de ce pays, ainsi que le prévoit la Commission européenne dans son programme global de soutien en faveur de l'Ukraine, que nous sommes résolus à mettre en œuvre rapidement. Le Conseil encourage la BEI à poursuivre ses activités en Ukraine. Le soutien du FMI sera déterminant pour mobiliser l'aide de l'Union européenne, la priorité immédiate étant de rétablir la stabilité macroéconomique au moyen de politiques saines dans les domaines budgétaire et monétaire et en matière de taux de change. Dans le même temps, nous appelons une fois encore le gouvernement ukrainien à lancer d'urgence une série de réformes structurelles ambitieuses, portant notamment sur la lutte contre la corruption et le renforcement de la transparence des dépenses budgétaires.
8. L'UE s'est aussi une nouvelle fois déclarée disposée à continuer d'aider l'Ukraine à assurer son approvisionnement énergétique grâce à une diversification plus poussée, à une meilleure efficacité énergétique et à la mise en place effective d'interconnexions avec l'Union européenne.

9. L'Union européenne se félicite de la réaction modérée dont a fait preuve jusqu'à présent l'Ukraine. L'UE encourage une nouvelle fois les autorités ukrainiennes à mettre en œuvre un processus ouvert à toutes les parties, à poursuivre leurs efforts en vue d'assurer la tenue d'élections libres et régulières et à faire avancer la réforme constitutionnelle. L'ensemble des violations des droits de l'homme et des actes de violence doivent faire l'objet d'enquêtes en bonne et due forme et il faut intensifier les mesures visant à lutter contre l'impunité. À cet égard, l'UE escompte que le groupe consultatif international du Conseil de l'Europe sera rapidement mis en place. Elle appelle en outre les autorités ukrainiennes à poursuivre les efforts visant à toucher toutes les régions et tous les groupes de la population d'Ukraine et à assurer la protection pleine et entière des droits des personnes appartenant aux minorités nationales, en tirant parti de l'expertise du Conseil de l'Europe et de l'OSCE. Elle soutient également le fait que le Conseil de l'Europe ait chargé son comité consultatif prévu par la convention-cadre pour la protection des minorités nationales d'examiner la situation des minorités nationales en Ukraine.
10. Le Conseil rappelle que l'UE est déterminée à renforcer les contacts entre les Ukrainiens et les citoyens de l'UE, notamment à travers le processus de libéralisation du régime des visas, conformément aux conditions arrêtées dans le cadre du plan d'action concernant la libéralisation du régime des visas."

Le Conseil a adopté en outre des mesures restrictives eu égard aux actions menaçant l'intégrité territoriale de l'Ukraine, voir le [communiqué de presse](#).

Le Conseil a approuvé en outre une décision relative à la signature et à l'application provisoire de l'accord d'association avec l'Ukraine, ainsi qu'un acte final concernant cet accord.

Bosnie-Herzégovine

La Haute Représentante a informé les ministres du voyage qu'elle a récemment effectué à Sarajevo et au cours duquel elle a discuté de la situation avec des politiciens et des membres de la société civile.

Processus de paix au Proche-Orient

La Haute Représentante a informé les ministres des actions pouvant être envisagées pour soutenir les efforts qui sont en cours en faveur du processus de paix au Proche-Orient.

Le conflit syrien et le contexte régional

La Haute Représentante a fait à l'adresse des ministres un rapide état des lieux du conflit syrien.

Sommet UE-Afrique

Le Conseil a été informé de l'état de préparation du quatrième sommet UE-Afrique, qui se tiendra à Bruxelles les 2 et 3 avril autour du thème "Investir dans les personnes, pour la prospérité et pour la paix".

Diplomatie en matière d'énergie

Au cours du déjeuner, les ministres ont procédé à un échange de vues sur la diplomatie de l'UE en matière d'énergie, en présence de M. Günther Oettinger, membre de la Commission chargé de l'énergie. Les ministres ont débattu des incidences sur la politique étrangère des choix stratégiques faits dans le domaine de l'énergie par les partenaires concernés.

L'évolution du paysage énergétique mondial crée de nouveaux défis et offre de nouvelles possibilités pour la politique étrangère et de sécurité de l'UE. La révolution liée au gaz de schiste aux États-Unis, la hausse de la demande énergétique de l'Inde du fait de sa croissance démographique et l'essor du gaz comme source énergétique en Chine pourraient avoir de lourdes conséquences politiques et économiques.

AUTRES POINTS APPROUVÉS

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Stratégie pour le Golfe de Guinée

Le Conseil a adopté les conclusions ci-après sur le golfe de Guinée:

- "1. Reconnaissant l'importance de ses relations avec l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale, le Conseil a adopté ce jour une stratégie sur le golfe de Guinée basée sur une communication conjointe¹ de la Commission et de la Haute Représentante, afin d'appuyer les efforts consentis par la région et ses États côtiers pour relever les nombreux défis liés à l'insécurité maritime et à la criminalité organisée. L'adoption d'une stratégie sur le golfe de Guinée souligne, de façon opportune à l'approche du sommet UE-Afrique d'avril 2014, l'importance que l'UE accorde à une coopération étroite et globale avec ses partenaires d'Afrique.
2. L'approche globale de l'UE à l'égard de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique centrale s'explique par l'importance géostratégique de la région et la volonté affichée de longue date par l'UE de soutenir les efforts de cette région pour surmonter la pauvreté et parvenir à une stabilité et une prospérité durables. La piraterie, les vols à main armée en mer, la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) qui entraîne notamment une dégradation de l'environnement et menace la sécurité alimentaire, ainsi que la criminalité organisée, y compris les filières d'immigration clandestine, la traite des êtres humains et le trafic de drogue et d'armes dans le golfe de Guinée, menacent gravement la sécurité des personnes et les droits de l'homme, l'activité économique et le commerce, tant en mer qu'à terre. En outre, les liens avec les réseaux criminels et terroristes transnationaux hypothèquent la stabilité dans l'ensemble de la sous-région et ont une incidence sur la sécurité de l'Europe et de ses citoyens.
3. La stratégie de l'UE s'appuie sur la dynamique créée par les chefs d'État de la région lors de leur sommet de Yaoundé (Cameroun) en juin 2013 et vise à permettre à l'UE de soutenir en particulier les efforts de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et de la Commission du golfe de Guinée (CGG). Cette prise en charge par les États de la région est essentielle s'ils veulent établir durablement la paix, la sécurité, la justice et la bonne gouvernance sur la base des principes démocratiques d'ouverture, d'État de droit et de respect des droits de l'homme. La stratégie tient compte également de la nécessité de protéger les populations de la région du golfe de Guinée et les citoyens européens contre les menaces venant de la région, notamment la piraterie, le terrorisme, les filières d'immigration clandestine, la traite des êtres humains et le trafic de drogue et d'armes.

¹ doc. 18099/13.

4. L'UE reconnaît qu'il importe de traiter les causes profondes des problèmes et de tenir compte des facteurs qui y contribuent, tels que la pauvreté et les faiblesses de la gouvernance. Même si les conditions varient d'une région à l'autre, l'expérience que l'UE a acquise en matière de lutte contre l'insécurité dans la Corne de l'Afrique, au Sahel et dans la région des Grands Lacs, semble mettre en évidence l'utilité et l'efficacité d'une action préventive menée en coordination étroite avec d'autres partenaires internationaux et appuyant les efforts des pays de la région et des organisations régionales africaines. Cette expérience montre, en particulier, l'intérêt qu'il y a à intégrer tous les moyens et instruments de l'UE – politique, sécurité, développement et pêche durables, bonne gouvernance et lutte contre la corruption - dans une approche globale, qui aura un impact plus important.
5. L'UE fera avancer les travaux pour essayer de renforcer la capacité des organisations régionales et des États côtiers à s'accorder sur les menaces, renforcer leurs institutions pour garantir la sécurité, l'État de droit et le respect des droits de l'homme, accélérer le développement, y compris en termes de création d'emplois, et mettre en place des structures de coopération permettant de prendre les mesures nécessaires en mer et à terre. Cette approche stratégique devrait également permettre de mieux coordonner l'action de l'UE et de ses États membres dans la région.
6. La stratégie qui figure en annexe définit l'approche de l'UE en partenariat avec la région elle-même ainsi qu'en étroite coopération avec les principaux partenaires internationaux. Le Conseil invite le SEAE et la Commission à élaborer, en concertation avec les États membres, un plan d'action pour la mise en œuvre de la stratégie, dans le cadre d'une synergie avec la future stratégie de l'UE en matière de sécurité maritime et dans le respect des principes de l'approche globale de l'UE, et à faire rapport, chaque année, sur les progrès réalisés dans sa mise en œuvre. Il invite également la Haute Représentante à désigner un coordinateur principal pour le golfe de Guinée qui sera chargé de superviser la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action."

Pour lire le texte intégral de la stratégie pour le golfe de Guinée, [voir](#).

Stratégie de l'Union européenne pour la sécurité et le développement dans la région du Sahel

Le Conseil a adopté les conclusions ci-après relatives à la mise en œuvre de la stratégie de l'UE pour la sécurité et le développement au Sahel:

- "1. L'Union européenne (UE) demeure extrêmement préoccupée par la crise qui sévit dans la région du Sahel. Elle réaffirme qu'elle est déterminée à aider ses partenaires à faire face aux principaux problèmes de sécurité et de développement de la région.

2. Le Conseil se félicite des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la stratégie de l'UE pour la sécurité et le développement dans la région du Sahel et invite à aller plus loin encore, en coordination avec le représentant spécial de l'UE (RSUE) pour la région du Sahel. Les objectifs de la stratégie de l'UE dans les domaines de la sécurité, de la consolidation de la paix, de la prévention des conflits, de la lutte contre la radicalisation et du développement restent d'actualité et le lien entre sécurité et développement demeurera au cœur des politiques et des opérations que l'UE mène dans la région. Il est essentiel, pour assurer l'efficacité de l'approche globale de l'UE, de faire preuve de réactivité face à l'évolution de la situation dans la région. À cet égard, le Conseil invite le SEAE, le RSUE pour la région du Sahel et la Commission à élaborer un nouveau plan d'action régional portant sur les prochaines étapes de la mise en œuvre de la stratégie pour la région du Sahel.
3. Le Conseil invite le SEAE, le RSUE pour la région du Sahel et la Commission à étendre la mise en œuvre de la stratégie au Burkina Faso et au Tchad tout en intensifiant les actions pertinentes menées au Mali, en Mauritanie et au Niger. Le dialogue politique relatif à la prévention des conflits et aux questions de sécurité dans la région du Sahel s'intensifiera également dans les pays de l'Afrique de l'Ouest et dans les pays voisins concernés, notamment au Sénégal, au Nigeria, au Cameroun ainsi que dans les pays du Maghreb.
4. Le soutien international à la région du Sahel doit s'accompagner d'efforts soutenus visant à trouver une solution durable aux causes profondes des crises qui affectent actuellement le nord du Mali et l'ensemble de la région. La question de la sécurité et du développement dans la région du Sahel est par ailleurs étroitement liée à celle de la stabilité en Libye. Au Mali, l'UE soutient sans réserve l'action menée par la mission de stabilisation des Nations unies, la MINUSMA, pour contribuer à la création de conditions propices au plein rétablissement de l'autorité de l'État, de l'ordre public et de la sécurité dans le nord du Mali. L'UE engage vivement toutes les parties prenantes du Mali à entamer des consultations crédibles et sans exclusive, ouvertes à toutes les communautés et à tous les groupes armés non terroristes du nord du Mali, dans le but d'instaurer une paix solidement ancrée et durable, fondée sur une solution politique s'inscrivant dans la durée. L'UE continuera également de soutenir la mise en œuvre du Plan pour la relance durable du Mali.
5. Conformément aux principes humanitaires d'indépendance, de neutralité, d'impartialité et d'humanité, l'UE continuera également d'apporter, en fonction des besoins, une aide humanitaire aux personnes les plus vulnérables, en particulier au cours des prochains mois pour répondre de manière coordonnée et efficace à la crise alimentaire qui touche actuellement la région du Sahel et, à chaque fois que les conditions le permettent, elle continuera d'établir un lien entre aide, reconstruction et développement. Dans cette optique, l'UE continuera de favoriser les capacités de résilience ainsi que les efforts de coordination pertinents déployés par les organisations et les partenaires régionaux d'Afrique de l'Ouest dans le cadre de l'Alliance globale pour l'Initiative Résilience - AGIR.

6. En ce qui concerne le développement dans la région du Sahel, l'UE continuera de soutenir un développement socio-économique durable et inclusif ainsi que l'intégration régionale, en tenant compte des enseignements tirés du passé. Le Conseil salue les progrès réalisés dans la mise en œuvre d'un accord de partenariat économique entre l'UE et l'Afrique de l'Ouest. L'UE soutiendra en particulier les infrastructures régionales permettant de rapprocher la périphérie du centre, des services sociaux durables, notamment dans le domaine de la santé et de l'éducation, ainsi que l'agriculture durable et la sécurité alimentaire et nutritionnelle. L'UE encouragera en particulier les politiques régionales et nationales de développement qui visent à répondre aux besoins spécifiques des zones frontalières sur le plan socioéconomique et de la sécurité des personnes, afin d'améliorer le contrôle du territoire et l'autorité de l'État sur l'ensemble de celui-ci. Une attention particulière sera portée aux échanges commerciaux, aux trafics et aux flux migratoires, notamment au retour et à la réadmission, ainsi qu'aux synergies existant entre migration et développement. L'UE continuera de promouvoir la démocratie, les droits de l'homme, les politiques de décentralisation, la bonne gouvernance, y compris un système judiciaire indépendant et équitable au niveau local et régional, et encouragera la lutte contre la corruption ainsi que les projets de lutte contre la radicalisation, en tant que moyens de prévenir les conflits, en s'appuyant si possible sur les initiatives locales et nationales. L'UE continuera de mettre en œuvre une programmation conjointe dans les pays du Sahel afin de renforcer davantage l'efficacité de l'action menée par l'UE en matière de coopération au développement.
7. Dans le domaine de la sécurité, l'UE continuera de soutenir les efforts déployés au niveau national et régional en matière de réforme du secteur de la sécurité et de gestion intégrée des frontières, ainsi que ceux entrepris au niveau national pour lutter contre le terrorisme et la criminalité organisée, y compris le trafic de migrants et la traite des êtres humains, notamment à travers les missions qu'elle mène actuellement dans le cadre de la PSDC en Libye, au Mali et au Niger ainsi qu'à travers la future mission civile au Mali. L'UE favorisera les synergies entre ces missions tout en intégrant les enseignements tirés de missions précédentes. L'UE se félicite de l'action menée par l'Union africaine et les autres acteurs régionaux pour promouvoir une coordination renforcée dans le domaine du renseignement et de la lutte contre le terrorisme ainsi que la répartition optimale des ressources et des capacités nationales."

Soudan du Sud

Le Conseil a adopté les conclusions ci-après sur le Soudan du Sud:

- "1. L'Union européenne (UE) se déclare profondément inquiète de la crise qui sévit actuellement au Soudan du Sud, des graves souffrances qu'elle entraîne pour la population ainsi que de ses conséquences dans la région. L'UE est vivement préoccupée par les violations de l'accord de cessation des hostilités signé le 23 janvier 2014 à Addis-Abeba et appelle l'ensemble des parties à mettre fin immédiatement aux violences et à respecter l'accord. Elle engage tous les responsables politiques et militaires à protéger la population du Soudan du Sud et à agir dans l'intérêt de l'ensemble de la population du pays. L'UE soutient les efforts entrepris pour rendre opérationnel le mécanisme de suivi et de vérification, qui a fait l'objet d'un accord, et appelle tous les intervenants à accélérer ce processus. L'UE est consciente du rôle déterminant que joue la Mission des Nations Unies en République du Soudan du Sud (MINUSS) pour protéger les civils, vérifier que les droits de l'homme sont respectés et rendre compte de la situation dans ce domaine. L'UE condamne toutes les menaces auxquelles le personnel de la mission est confronté et appelle toutes les parties à coopérer pleinement avec la MINUSS.

2. L'UE soutient fermement la médiation menée sous la houlette de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et salue les efforts incessants qu'elle déploie pour ouvrir la voie à un dialogue politique sans exclusive. À cet égard, l'UE se félicite de la libération de sept dirigeants politiques qui étaient détenus ainsi que du fait qu'ils soient associés au processus de paix, et engage le gouvernement du Soudan du Sud à prendre les mesures nécessaires pour faire libérer les quatre détenus restants et leur permettre de participer également à ce processus. L'UE attend avec intérêt la reprise des pourparlers à Addis-Abeba le 20 mars 2014. Dans ce contexte, elle engage toutes les parties à négocier de bonne foi pour parvenir à une solution pacifique, globale et durable permettant de mettre fin rapidement à ce conflit en résolvant ses causes sous-jacentes. L'UE insiste sur l'importance que revêtent un dialogue sans exclusive et la réconciliation nationale et souligne le rôle que joue la société civile à cet égard.
L'UE a appuyé les négociations conduites par l'IGAD et est prête à soutenir les résultats qu'elles produiront. L'UE invite le représentant spécial de l'UE pour la Corne de l'Afrique à continuer de s'employer à résoudre cette crise, en coordination avec la troïka et les autres acteurs internationaux.
3. L'UE fait part de ses préoccupations concernant toute intervention extérieure qui pourrait exacerber les tensions politiques et militaires au Soudan du Sud. Elle rappelle l'engagement pris par les deux parties en vue de redéployer ou de retirer progressivement les forces alliées qu'elles ont invitées. Elle encourage les dirigeants de la région à poursuivre leur coopération sous l'égide de l'IGAD.
4. L'UE est vivement préoccupée par les informations qui lui parviennent concernant des violations généralisées des droits de l'homme et d'autres abus dont fait également état le rapport de la MINUSS diffusé le 21 février 2014. L'UE se félicite que les Nations unies mènent de nouvelles enquêtes sur le rôle que jouent les différents acteurs pour inciter à commettre ou commettre les graves violations décrites dans le rapport: massacres collectifs et exécutions extrajudiciaires, attaques ciblant délibérément les civils, arrestations et détentions arbitraires, disparitions forcées, mauvais traitements et torture, recrutement et utilisation d'enfants, violences sexuelles ainsi que pillage et destruction à grande échelle de la propriété privée. L'UE salue la création de la commission d'enquête de l'Union africaine le 7 mars 2014. Elle engage la commission à commencer ses travaux dès que possible et à coopérer avec les Nations unies et les autres acteurs concernés, notamment pour établir les causes immédiates et profondes du conflit, enquêter sur les crimes commis et proposer des mesures de responsabilisation et de réconciliation. Tous ceux qui se sont rendus coupables de violations du droit international humanitaire et des droits de l'homme doivent répondre de leurs actes.

5. L'UE est inquiète de la situation humanitaire de plus en plus dramatique, notamment des risques importants de famine. Depuis que le conflit a éclaté, à la mi-décembre 2013, plus de 900 000 personnes ont été forcées de quitter leur foyer. Environ 3,7 millions de personnes sont en situation d'insécurité alimentaire grave. L'UE se félicite du rôle joué par les Nations unies dans la coordination de l'intervention humanitaire. Elle engage l'ensemble de ses partenaires à contribuer généreusement et rapidement au plan de réponse à la crise au Soudan du Sud et, en particulier, à harmoniser les efforts qu'ils entreprennent pour faire face à l'insécurité alimentaire croissante et renforcer la capacité d'adaptation de la population. À ce jour, l'UE et ses États membres se sont engagés à apporter un soutien d'un montant de 110 millions d'euros. L'UE condamne les restrictions persistantes aux activités humanitaires et demande à toutes les parties de garantir, pour les organisations humanitaires, un accès rapide, intégral, sûr et sans entraves à toutes les populations qui sont dans le besoin, conformément au droit international humanitaire et aux principes humanitaires internationaux.
6. L'UE répète qu'elle est prête, afin de soutenir l'action menée par l'UA et l'IGAD et en coordination étroite avec les partenaires internationaux, à envisager des mesures restrictives ciblées contre les personnes qui font obstacle au processus politique."

République centrafricaine

Le Conseil a adopté les conclusions ci-après sur la République centrafricaine:

- "1. La crise sécuritaire et humanitaire en République centrafricaine (RCA) reste fortement préoccupante, malgré une relative stabilisation de la situation à Bangui et dans les localités où les forces internationales sont déployées. L'Union européenne (UE) réitère les inquiétudes qu'elle a exprimées lors des précédentes conclusions du Conseil le 20 janvier et le 10 février 2014. Elle demeure inquiète du risque de voir le conflit centrafricain affecter les pays voisins de la RCA et appelle au respect de l'intégrité du pays. L'UE compte maintenir sa mobilisation, en coordination et coopération avec d'autres acteurs internationaux, sur l'ensemble des volets de la crise, dans le cadre d'une approche globale intégrant actions dans le domaine humanitaire (en respectant les principes d'action humanitaire), politique, en matière de stabilisation et en faveur du développement.
2. L'UE reste extrêmement préoccupée par l'impact humanitaire de la crise en République centrafricaine qui persiste malgré les efforts régionaux et internationaux déployés sur le terrain. Les conditions de survie des populations restent précaires, surtout à l'intérieur du pays où l'accès humanitaire demeure difficile. L'UE est particulièrement préoccupée par les menaces, en termes de sécurité, à l'encontre des populations civiles et par les conséquences, en particulier humanitaires, des départs forcés massifs – de Centrafricains et de migrants, en majorité musulmans, – principalement vers le Tchad, le Cameroun, la République Démocratique du Congo et la République du Congo. L'UE réaffirme son engagement en RCA et appelle l'ensemble de la communauté internationale à augmenter les financements en faveur de populations affectées par la crise, à l'intérieur de la RCA comme dans les pays voisins.

3. L'UE encourage les autorités de transition centrafricaines à poursuivre le processus de transition politique et la préparation des élections. Elle exhorte en particulier les autorités à concentrer les efforts pour lutter contre l'impunité et rappelle que les auteurs de violations doivent répondre de leurs actes devant la justice. L'UE salue la décision du Procureur de la Cour Pénale Internationale d'ouvrir un examen préliminaire de la situation en RCA qui est partie au statut de Rome, ainsi que le travail de la Commission internationale d'enquête mise en place par la résolution 2127 (2013) du Conseil de sécurité des Nations unies. L'UE appelle à la poursuite des efforts des autorités de transition visant à restaurer l'État de droit. Pour y parvenir, le rétablissement de la sécurité, la restauration de l'administration et la mise en place de règles de bonne gouvernance économique, ainsi que le dialogue interconfessionnel et la médiation intercommunautaire, sont indispensables. L'UE réitère son engagement à accompagner les autorités de transition sur cette voie en coopération avec d'autres partenaires internationaux. Elle salue en particulier l'engagement de l'Union africaine et des pays voisins de la RCA, sur les plans militaire, humanitaire, politique et financier, en faveur de la stabilisation du pays.
4. Suite à l'adoption de la décision du Conseil de l'Union européenne du 10 Février 2014, autorisant l'établissement de l'opération militaire PSDC-EUFOR RCA en République Centrafricaine comme prévu dans la résolution 2134 du Conseil de sécurité de Nations unies, le Conseil approuve le plan d'opération et les règles d'engagement. Le Conseil souligne la nécessité d'une accélération des travaux relatifs à la préparation de l'opération PSDC EUFOR RCA en vue de permettre son lancement rapide, conformément aux engagements de l'Union européenne.
5. Cette opération militaire de transition contribuera, par un appui temporaire pouvant aller jusqu'à 6 mois, à fournir un environnement sécurisé, dans la région de Bangui, en vue de passer le relais à l'opération de l'Union Africaine – MISCA, ou à une opération de maintien de la paix de l'ONU.
6. L'UE salue le rapport du Secrétaire général des Nations unies du 3 mars 2014 (S/2014/142), notamment la recommandation d'autoriser le déploiement d'une opération de maintien de la paix des Nations unies, dans les meilleurs délais à la suite de la requête des autorités centrafricaines en ce sens, afin, en particulier, de renforcer la protection des populations civiles, d'accompagner le processus de transition, y compris la tenue d'élections au plus tard en février 2015, de soutenir la protection des droits de l'Homme et du droit international humanitaire et la lutte contre l'impunité et de contribuer à remettre en route les fonctions essentielles de l'État. L'UE souligne l'importance du maintien de soutien financier et logistique à la MISCA jusqu'au déploiement éventuel d'une mission des Nations unies. Dans ce contexte, elle réaffirme son engagement, y compris financier, en faveur de la MISCA et appelle à la mobilisation urgente des moyens financiers annoncés à l'occasion de la conférence de donateurs pour soutenir la MISCA organisée par l'Union africaine le 1^{er} février 2014.

7. Le Conseil rappelle son engagement à étudier les modalités d'un futur engagement dans le domaine de l'État de droit et la réforme du secteur de la sécurité. Dans ce contexte, il invite la Haute Représentante à réfléchir aux différentes options qui pourraient être mises en œuvre dans le domaine de la réforme du secteur de la sécurité.
8. Le Conseil note l'intention de la Commission de fournir une aide de plus de 100 millions d'euros pour la RCA, en particulier pour la restauration de l'État et le rétablissement des services sociaux (éducation, santé et sécurité alimentaire/nutrition) et la préparation des élections."

Le Conseil a en outre approuvé le plan d'opération pour l'opération militaire PSDC-EUFOR RCA en République Centrafricaine.

Accords euro-méditerranéens - Produits originaires et coopération administrative

Le Conseil a adopté une décision établissant la position à prendre au nom de l'UE au sein des conseils d'association institués en vertu des accords d'association existant avec plusieurs partenaires méditerranéens, modifiant un protocole spécifique à chaque accord concernant la définition de la notion de "produits originaires" et les méthodes de coopération administrative.

Cette décision concerne les accords d'association euro-méditerranéens conclus avec l'Algérie, l'Égypte, la Jordanie, le Maroc, l'Autorité palestinienne et la Tunisie.

Liste commune des équipements militaires

Le Conseil a mis à jour la liste commune des équipements militaires de l'Union européenne, qui définit le champ d'application des règles de l'UE en matière d'exportation d'armement figurant dans la position commune 2008/944/PESC définissant des règles communes régissant le contrôle des exportations de technologie et d'équipements militaires.

Représentants spéciaux de l'UE

Le Conseil a approuvé une version révisée des directives relatives à la nomination, au mandat et au financement des représentants spéciaux de l'UE. Ces directives ont été actualisées et améliorées pour tenir compte du traité de Lisbonne.

République démocratique du Congo - Mesures restrictives

Le Conseil a modifié les mesures restrictives adoptées à l'encontre de la République démocratique du Congo afin d'intégrer les changements décidés dans la résolution 2136 (2014) du 30 janvier 2014 du Conseil de sécurité des Nations unies.

POLITIQUE DE SÉCURITÉ ET DE DÉFENSE COMMUNE

Soutien aux forces de sécurité intérieure du Mali

Le Conseil a adopté un concept de gestion de crise pour une mission civile menée au titre de la politique de sécurité et de défense commune et destinée à apporter une aide aux forces de sécurité maliennes (EUCAP Mali), afin de permettre à l'État malien d'assurer l'ordre public et de lutter contre le terrorisme, la criminalité organisée et le trafic transfrontalier. Une fois mise en place, l'EUCAP Mali dispensera des conseils stratégiques et des formations à l'intention des cadres des trois forces de sécurité nationales que sont la police, la Gendarmerie et la Garde nationale.

EUBAM Libye

Le Conseil a autorisé l'ouverture de négociations en vue de la conclusion d'un accord sur la participation de la Confédération suisse à la mission d'assistance de l'Union européenne pour une gestion intégrée des frontières en Libye (EUBAM Libye).

LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT

Programme pour le développement en Afrique de l'Ouest dans le cadre des négociations sur l'accord de partenariat économique

Le Conseil a approuvé des conclusions concernant le programme APE pour le développement en Afrique de l'Ouest, qui figurent dans le doc. [7736/14](#).

Position commune de l'UE en vue de la première réunion de haut niveau du partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement

Le Conseil a adopté les conclusions du Conseil concernant la position commune de l'UE lors de la première réunion de haut niveau du partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement, qui se tiendra à Mexico les 15 et 16 avril 2014; ces conclusions figurent dans le doc. [7805/14](#).

Aide de l'UE à la gouvernance en République démocratique du Congo

Le Conseil a adopté des conclusions sur le rapport spécial n° 9/2013 de la Cour des comptes intitulé "L'aide de l'UE à la gouvernance en République démocratique du Congo", qui figurent dans le doc. [7808/14](#).